



## Etat des lieux de sortie et prorata de loyer

Par **sergio31**, le **29/06/2011 à 21:39**

J'ai fait mon préavis de 3 mois avec AR, fait le 20 avril 2011 pour un congé le 31 juillet 2011. Un nouveau locataire a repris la maison le 22 juin 2011. Nous avons fait l'état des lieux de sortie le même jour avec le propriétaire. Au début du mois de juin j'ai payé le mois entier se qui est normal.

Ma 1er question:

J'ai payé le mois de juin complet alors qu'un autre locataire l'a repris le 22/06, le proprio me doit il un prorata du mois de juin?

Ma 2eme question:

Lors de l'état des lieux de sortie le proprio me dit qu'il veut remettre le constat au propre, cela fait 10 jours il ne me l'a toujours pas remis. Est-il en droit de me réclamer le mois de juillet si le nouveau locataire annule le bail?(Car mon préavis de sortie se finissait le 31/07 et du fait qu'il ne m'a toujours pas remis l'état des lieux de sortie)

Par **Domil**, le **29/06/2011 à 21:51**

[citation]J'ai payé le mois de juin complet alors qu'un autre locataire l'a repris le 22/06, le proprio me doit il un prorata du mois de juin? [/citation] oui

[citation]Lors de l'état des lieux de sortie le proprio me dit qu'il veut remettre le constat au propre, cela fait 10 jours il ne me l'a toujours pas remis.[/citation] tant mieux, ça veut dire que vous ne l'avez pas signé, donc aucun EDL de sortie n'a été fait et vous êtes réputé avoir remis le logement en bon état

[citation]Est-il en droit de me réclamer le mois de juillet si le nouveau locataire annule le bail?[/citation] non, un bail ne s'annule pas, il devra envoyer son congé avec préavis. Vous ne devez plus le loyer et charges depuis la relocation

Par **sergio31**, le **29/06/2011 à 21:54**

Merci pour votre réponse. Mais qu'est ce qui prouve que mon bail c'est bien fini le 22 juin?

Par **sylvestre moutama**, le **25/07/2017** à **04:17**

bjr mon locataire m'a donné un préavis réduit donc il doit partir le 24 juillet 2017, et il me demande un prorata,, que faire?  
d'autres part cela fait un an et demi qu'il est dans la maison ,, il y aura la taxes d'ordures ménagères et la taxe d'habitation a payer,, comment faire pour qu'il puisse payer?